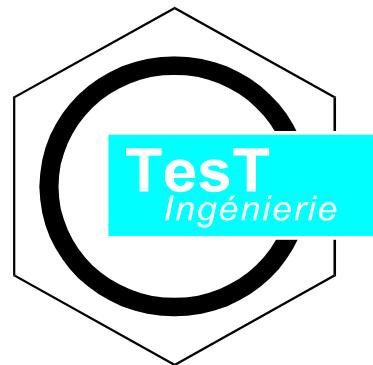




# REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE



Présenté par Eric CHAPEYROUX

**TEST INGENIERIE**  
Agence « Île-de-France Sud »  
9 bis rue de la Mairie  
77 710 VILLEMARÉCHAL



# PHASAGE DE L'OPERATION

- Phase 1 : Réalisation des études préalables (PRO)  
                  Consultation des entreprises (ACT)
  - Phase 2 : Suivi-animation des travaux (VISA, DET)  
                  Réception des travaux (AOR)



# Mission d'études préalables (PRO)

## Projet de réhabilitation :

Choix et dimensionnement de la filière la mieux adaptée

- Capacité d'épuration / infiltration du sol,
- Configuration de l'habitation et de la parcelle

## Réalisation de l'étude de sol :

Pour connaître la nature hydrogéologique du sol

- Sondages pédologiques jusqu'à 120 cm,
- Test de perméabilité à 50 cm

## Chiffrage estimatif des travaux et plan des ouvrages existants et à réaliser



## ⊕ Etudes d'avant projet détaillé

- Enquête domiciliaire : pour la réalisation du projet (1h00)
- Etude pédologique : sondages + test de perméabilité (½ journée)



13

## Réalisation des enquêtes par **un binôme composé de techniciens supérieurs expérimentés**



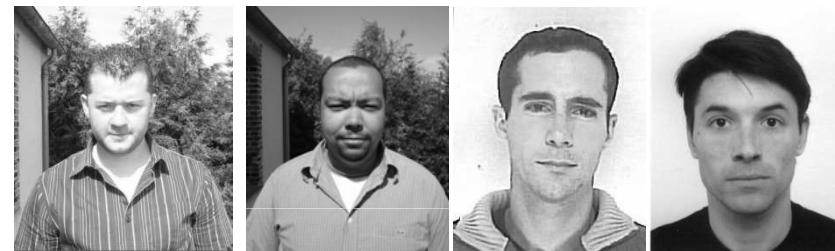
# Comment préparer notre intervention

- Retrouver les plans de la maison (partie assainissement)
- Rendre accessible les colonnes d'évacuation des eaux usées
- Rendre accessible le vide sanitaire
- Dégager l'accès et rendre possible l'ouverture des tampons (regards, fosse septique, bacs à graisses, ...)
- Être en mesure de fournir la capacité de la fosse (facture vidange ou autre)
- Essayer de déterminer s'il existe un puisard, un épandage, ou autre après la fosse septique et sa localisation
- Localiser le branchement EDF, GDF, France Télécom et l'alimentation en eau potable

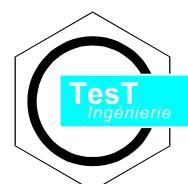


# Personnel de TEST Ingénierie pouvant intervenir à votre domicile :

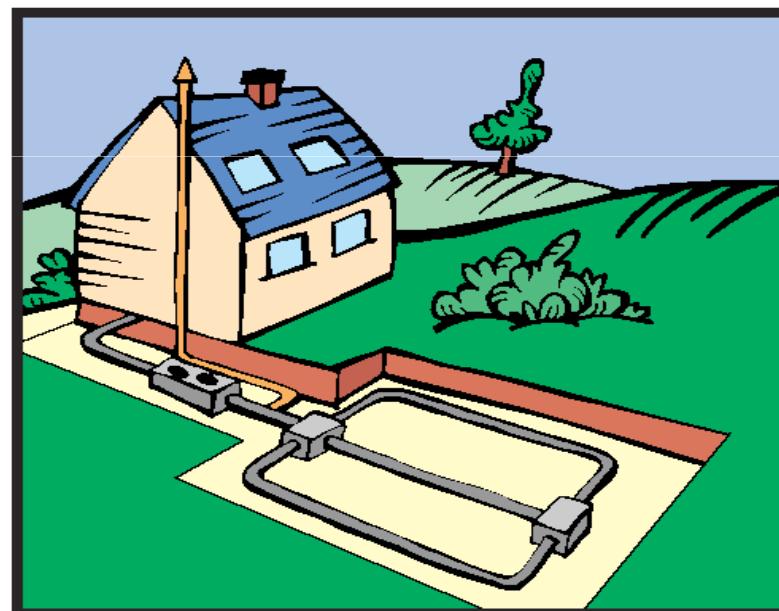
- Eric CHAPEYROUX,
- Etienne AMEGNIGAN,
- Sébastien DUBOIS,
- David ERNEK
- Morgan PRUNIER
- Brice BELLANCE
- Nicolas JASKULSKI
- Rémi COCHET



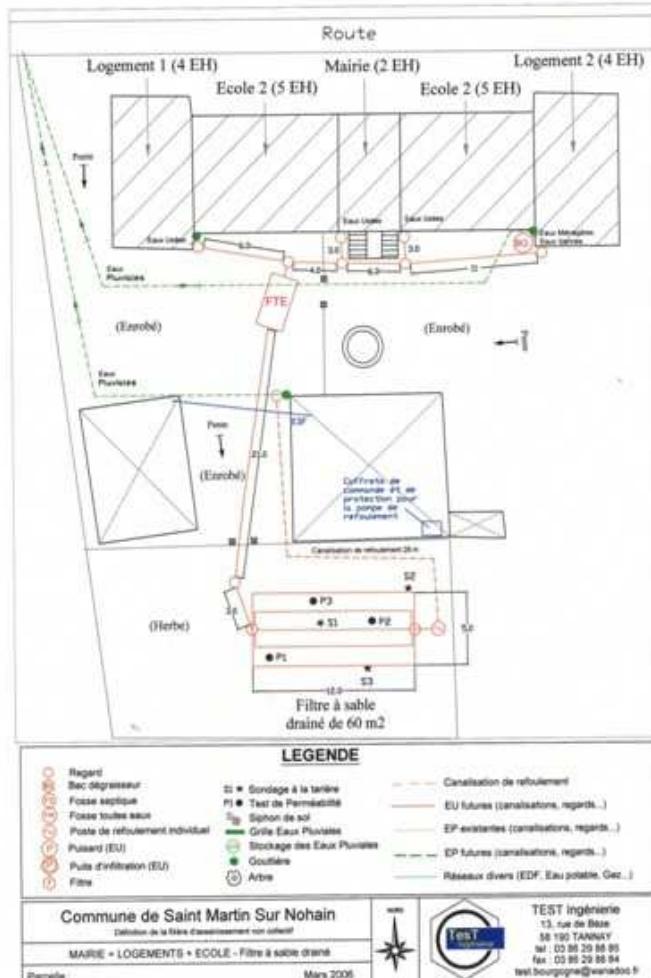
## LETTRE D'HABILITATION



**Nous préconiserons de manière prioritaire des filières d'assainissement classiques (FTE, épandage) puis en fonction des différentes contraintes (place, nature des sols) d'autres filières pourront être préconisées. Nous attirerons à chaque fois l'attention des particuliers sur les avantages et inconvénients de chaque filière (coût de mise en œuvre, d'entretien, de maintenance ...).**



# Rapport d'enquête



## ESTIMATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de pris	DESIGNATION DES TRAVAUX	PU HT	Quantité	Total
1	Élargissement d'un état des lieux par l'habitation d'un constat d'usure		1	
2	Terrassement			
2.1	Terrassement manqué ou à la main pour la recouverte d'une canalisation existante		2 m <sup>3</sup>	
2.2	Plus-value sur pris 05 et 10 pour terrassement à la main		3 m <sup>3</sup>	
3	Recouvrement EU et canalisations gravitaires			
3.1	Écoulement et pose de canalisation DN 100 ou 110 et support à l'intérieur de l'assainissement		9 m <sup>3</sup>	
3.1.1	Poimenture et pose de canalisation DN 110 ou 125 classe SH4 - SH6 profondeur < 0m60		12 m <sup>3</sup>	
3.1.2	Poimenture et pose de canalisation DN 110 ou 125 classe SH4 - SH6 profondeur entre 0 < < 1m00		1 m <sup>3</sup>	
3.2	Poimenture et pose regard bêton du PVC (DN100 ou DN125) avec campion hydraulique en ferro-béton massif 100 cm <sup>3</sup> , 100% parois		2	
3.3	Parageur de mur intérieur ou extérieur d'une assiseur = 0,30 m		1	
4	Pratiquement			
4.1	Poimenture et pose de la partie hors est (encreusement vertical) d'une ventilation DN 100 + extracteur rotatif		1	
4.2	Poimenture et pose de canalisation DN 100 classe SH1 pour la partie intérieure d'une ventilation		3 m <sup>3</sup>	
4.3	Poimenture et pose d'une fosse toutes eaux 1000 litres		1	
5	Montage + remontage du revêtement tout dégagement au filtre décalibré		1	
5.1	Retour de la fosse ou du puitant usiné - fond jusqu'à 3000 L		1	
5.2	Remontage ou démontage de la fosse		1	
6	Traitement			
6.1	Filtre à sable vertical non drainé d'une surface de 25 m <sup>2</sup>		1	
7	Entretien			
7.1	Décapage et réfection surface décarree		2 m <sup>2</sup>	
7.2	Décapage et réfection collage, parage ou paroi en pvc auto-bloquant posés sur bâti		2 m <sup>2</sup>	
7.3	Roman en gris de surface en terre A1/E1, revêtement		36 m <sup>2</sup>	
7.4	Poimenture de la terre répétée		3 m <sup>2</sup>	
8	Porte de nivage			
8.1	Poimenture et pose d'un portes de nivage et d'injection en avis du poimentage pour issue usine et charges - couve avec 100 à 500 litres - Vortex - P = 0.55kW		1	
9	Construction de réservoir PEHD DN 16 à DN 12		12 m <sup>3</sup>	
10	Autres			
10.1	Poimenture et pose film imperméable PEHD 100 µm		24 m <sup>2</sup>	
	<b>TOTAL estimé HT</b>			10 000 €
	<b>TVA</b>	3.3%		330 €
	<b>TOTAL estimé TTC</b>			10 330 €



# REHABILITATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

Assainissement Non Collectif

COMMUNE DE  
GARENTREVILLE

Etude Avant Projet des travaux de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif

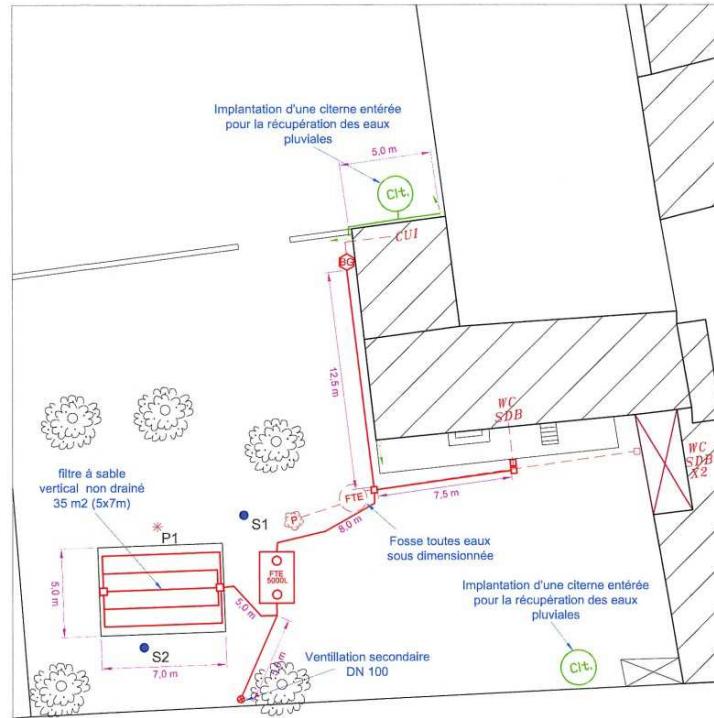
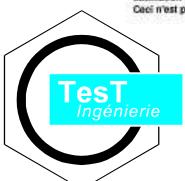
## ESTIMATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DESIGNATION DES TRAVAUX	P.U HT	Quantité	Total
Établissement d'un état des lieux par l'assainissement d'un constat d'insuffisance			
Plus-value aux prix TD pour terrassement à la main		50.000	
Réaccordement EU et canalisations gravillées ..			
<b>CANALISATION</b>			
Fourniture et pose de canalisation DN T10 ou T15 classe BNA - DN16 protégée DN10 <= 1m300		0.00	
<b>REGARD</b>			
Fourniture et pose regard 30x30 avec tampon hydrolique en fonte y compris cunette, y compris rebrousse, pur + allure.		2	
<b>Prétraitement :</b>			
<b>VENTILATION SECONDAIRE</b>			
Fourniture et pose de la petite hors-sol (encastrement vertical) d'une ventilation DN 100 + extracteur stérile		1	
Fourniture et pose de canalisation CN 100 classe M1 pour la partie enterrée d'une ventilation		0.00	
Fourniture et pose d'une fosse toutes eaux 3000 litres y compris renouvellement, remise, réhabilitation et emprise de visite		1	
<b>VIDANGE : DIVERS</b>			
Vidange à renouvellement ou prélevement Bac dégrasseur ou SMC dégrasseur			
Vidange de la fosse ou dégagement en extérieur : forfait jusqu'à 3000 L.			
Renouvellement ou démontage d'un ouvrage de prétraitement			
<b>Traitement :</b>			
<b>COLLIER A SABLE VERTICAL NON DRAINE</b>			
Forfait pour une dalle de traitement de type Filtre à Sable vertical non drainé (diamètre de fissure de 1,20 à 1,70 mm sous le TM), comprenant : renouvellement mécanique, drainage de la terre végétale, évacuation des déchets hors terre végétale, arrivée et érosion en œuvre des matériaux et canalisations, regards et réparation de bâtiage et de collecte, mise en œuvre de la couche superficielle			
...d'une surface de 20 m <sup>2</sup>			
<b>Réfactions :</b>			
Parcours en état de surface imperméable en grès - surface de 0 à 30 m <sup>2</sup>		10.000	
Conversion en réfactions surface imperméable		0.00	
Parcours en état de surface en terre huile réinfiltration		0.00	
<b>Postes de relevage :</b>			
<b>AVALE PRETRAITEMENT</b>			
Fourniture et pose d'un poste de relevage et d'injection en aval du prétraitement pour eaux usées et chargées - cuve environ 300 à 600 litres - V <sub>r</sub> = 0,558W, y compris renouvellement, remise, réhausse et ventilation conforme aux prescriptions du fabricant			
<b>AVARIE</b>			
Fourniture et pose d'une ventilation DN 40 pour poste de relevage			
Conversion en réfactions PEHD DN 50 à DN 63		0.00	
Forfait renouvellement électrique pour poste de relevage			
Forfait effort de compression, de protection, et d'alarme pour poste de relevage			
<b>TOTAL estimatif HT</b>		12 793,00 €	
TVA	5,5%	-	702,99 €
<b>TOTAL estimatif TTC</b>		13 495,99 €	

Le chiffre qui vous est proposé ne représente qu'une estimation du coût des travaux basée sur les prix moyens pratiqués par les entreprises à la date de cette édition.  
Cette estimation vous est proposée pour orienter votre choix sur la réalisation des travaux et les quantités du projet. Elle permet également le montage de votre dossier de subvention.

En aucun cas vous ne vous engagez sur le coût qui vous est proposé.

Estimation TEST Ingénierie  
Ceci n'est pas un devis d'entreprise



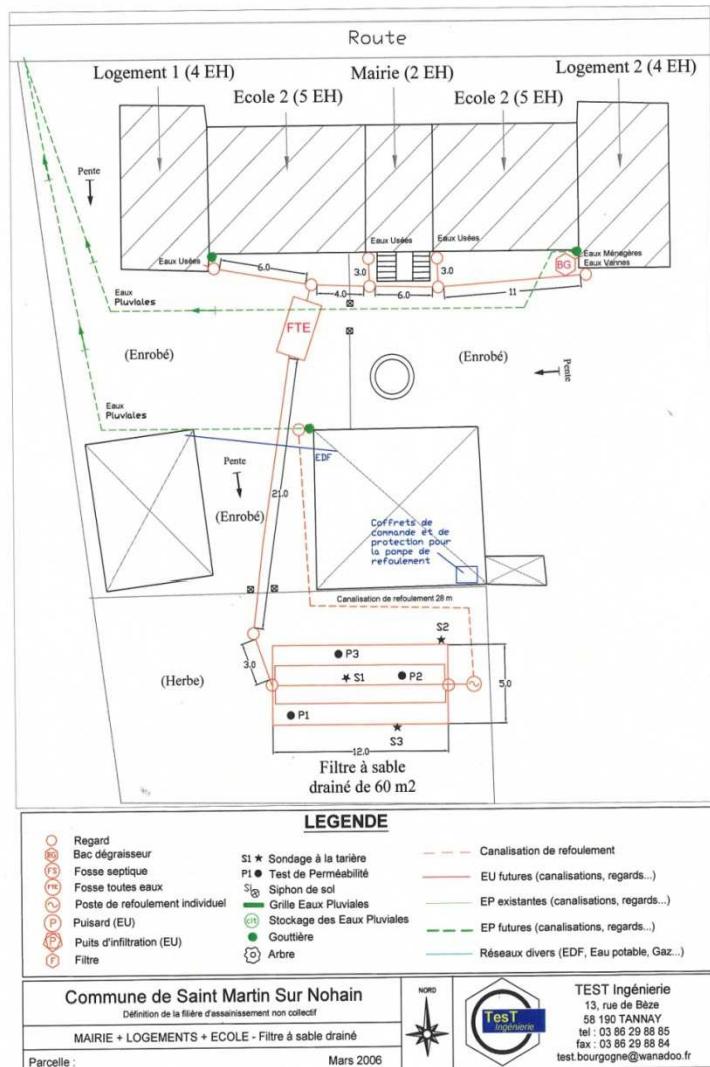
### LEGENDE

Bac dégrasseur	Avaloir de voirie
Regard (domaine privé)	Eaux usées existantes
Fosse septique	Eaux pluviales existantes
Fosse toutes eaux	Eaux usées futures
Regard de voirie	Eaux pluviales futures
Boîte de branchemen	
Siphon de sol	
Grille Eaux Pluviales	
Stockage des Eaux Pluviales	
Pompe	
Gouttière	
Puits	
Puits d'infiltration (infiltration EP)	
Sondage pédologique	
Test de perméabilité	

GARENTREVILLE

SHORESTENE 8, rue St Martin  
novembre 2008 1/200

TEST Ingénierie  
9 bis rue de la Gare  
77710 VILLEMARECHAL  
tél : 01 64 24 71 83  
fax : 01 64 24 72 35



M. ou Mme

ESTIMATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION  
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	PU HT	Quanité	Total
A	Etablissement d'un état des lieux par l'établissement d'un constat d'huisserie		1	
	<b>Terrassement :</b>			
02	Terrassement mécanique ou à la main pour la recherche d'une canalisation existante		2 m³	
04	Plus-value aux prix 09 et 10 pour terrassement à la main		5 m³	
	<b>Raccordement EU et canalisations gravitaires :</b>			
9.2	Fourniture et pose de canalisation DN 100 ou 110 en saignée à l'intérieur de l'habitation		5 ml	
10.1	Fourniture et pose de canalisation DN 110 ou 125 classe SN4 - SN8 profondeur < 0m50		12 ml	
10.2	Fourniture et pose de canalisation DN 110 ou 125 classe SN4 - SN8 profondeur 0m510 < 1m00		1 ml	
11	Fourniture et pose regard béton ou PVC (30x30 ou 40x40) avec tampon hydraulique en fonte profondeur maxi 100 cm, y compris percements		2	
16	Percement de mur intérieur ou extérieur d'une épaisseur > 0,30 m		1	
	<b>Prétraitement :</b>			
17.1	Fourniture et pose de la partie hors-sol (encorbellement vertical) d'une ventilation DN 100 + extracteur statique		1	
17.2	Fourniture et pose de canalisation DN 100 classe M1 pour la partie enterrée d'une ventilation		5 ml	
18.3	Fourniture et pose d'une fosse toutes eaux 5000 litres		1	
21	Vidange + remblaiement ou enlèvement bac dégraisseur ou filtre décolloideur		1	
22.1	Vidange de la fosse ou du puisard existant - forfait jusqu'à 3000 L		1	
24	Remblaiement ou démolition de la fosse		-	
	<b>Traitemennt :</b>			
27.4	Filtre à sable vertical non drainé d'une surface de 35 m²		1	
	<b>Exutoire :</b>			
	<b>Réfections :</b>			
39	Démolition et réfection surface bétonnée		2 m²	
40.2	Démontage et réfection dallage, pavage ou pavés auto-bloquants posés sur béton		2 m²	
41.1	Remise en état de surface en terre AVEC réengazonnement		30 m²	
41.2	Fourniture de terre végétale		3 m³	
	<b>Poste de relâge :</b>			
44	Fourniture et pose d'un poste de relevage et d'injection en aval du prétraitement pour eaux usées et chargées - cuve environ 300 à 500 litres - Vortex - P = 0,55kW		1	
47	Canalisation de refoulement PEHD DN 50 à DN 63		12 ml	
	<b>Autres :</b>			
57	Fourniture et pose film imperméable PEHD 200 µm		24 m²	
	<b>TOTAL estimatif HT</b>		-	10 000 €
	<b>TVA</b>	5,5%	-	550 €
	<b>TOTAL estimatif TTC</b>		-	10 550 €



# ■ Recensement de l'état du volontariat

## ETAT DU VOLONTARIAT

NOM :

ADRESSE :

Pour pouvoir préparer au mieux le dossier de demande de subvention et la consultation des entreprises pour la réalisation de votre devis en début d'année prochaine, nous devons commencer à recenser l'état du volontariat pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

A la vue de cette étude seriez-vous favorable pour envisager la réhabilitation de vos installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une opération groupée : (*en aucun cas vous ne vous engagez sur les travaux proposés*)

- Oui je suis favorable, sous réserve de la confirmation du montant de subvention et je souhaite recevoir le devis d'une entreprise de travaux publics,
- Non je ne suis pas favorable, je ne souhaite pas participer à cette opération groupée.

Commentaires :

Votre réponse est attendue avant le **MARDI 1<sup>er</sup> juin 2010**.

A défaut de réponse de votre part avant cette date, il sera considéré que vous ne souhaitez pas participer à cette opération groupée et que la réhabilitation de votre installation devra être réalisée sans pouvoir bénéficier de subventions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

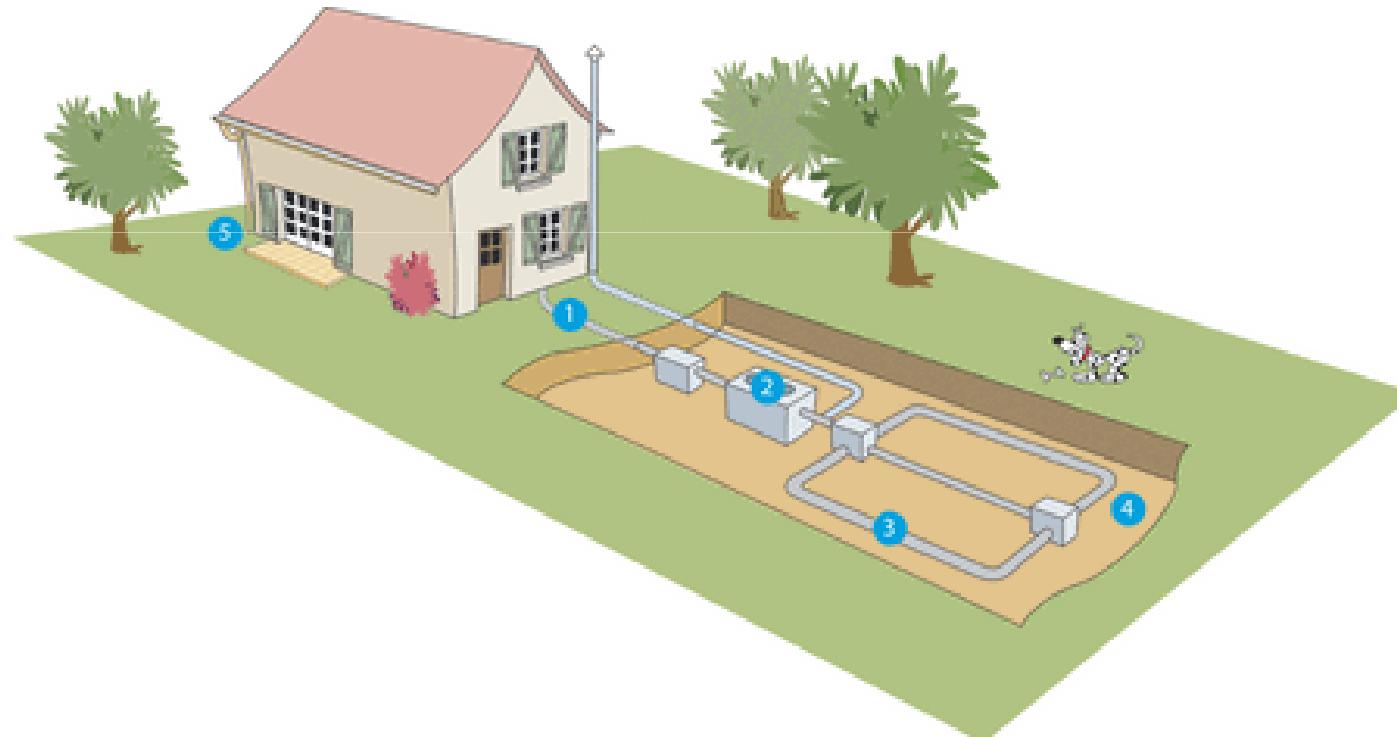
Date et signature :



Le Maire de FAY LES NEMOURS

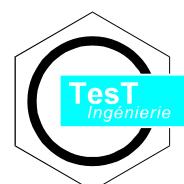
Inscription sans engagement des volontaires au programme de réhabilitation sur la base des quantités et de l'estimation des travaux issue de l'étude Projet

# Rappels sur l'Assainissement Non Collectif (ANC)



# Assainissement non Collectif et cadre législatif ... En bref

- **Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques  
2006-1772 du 30 décembre 2006**
  - **Code de la Santé Publique** : fixe les obligations des particuliers
  - **Code Général des Collectivités Territoriales** : fixe les obligations des communes



# Assainissement non Collectif et cadre législatif ... En bref

- **L'arrêté du 27 avril 2012 :**  
relatif aux modalités d'exercice de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif par les SPANC
- **L'arrêté du 07 mars 2012 :**  
relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif



# Synthèse des obligations

- **Pour les communes** : contrôles des assainissements non collectif neufs et existants (date butoir = fin 2012)
- **Pour les particuliers** : obligation d'avoir une installation conforme et en bon état de fonctionnement

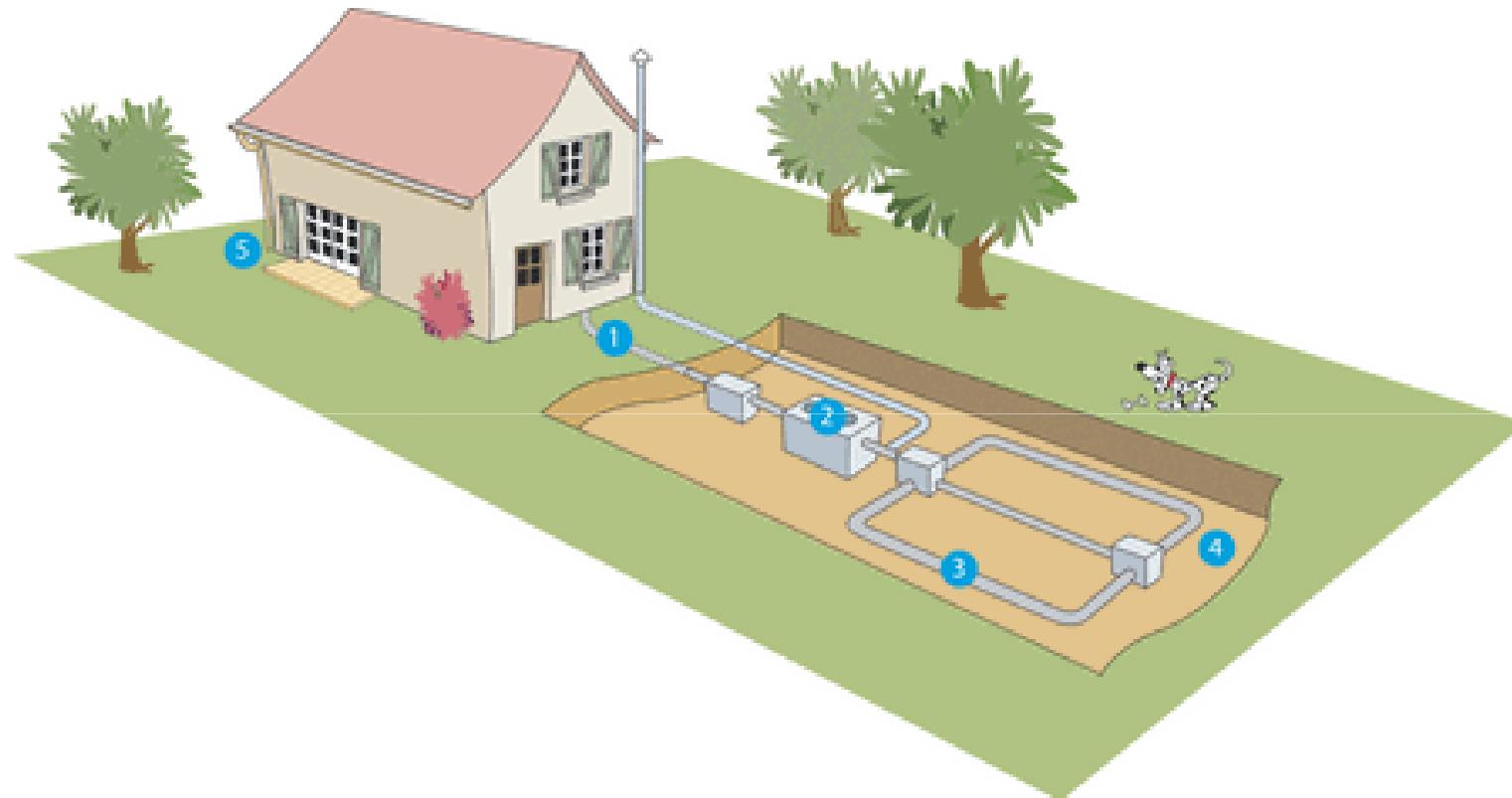


	CONSTAT	ZONE SANS ENJEU	ZES ou ZEE *
Critère n°1	Absence d'installation	Mise en demeure de réaliser les travaux dans les " <i>meilleurs délais</i> "	
	Défaut de sécurité sanitaire		
Critère n°2	Défaut de structure ou de fermeture		
	Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé déclaré pour l'alimentation en eau potable		<b>4 ans</b> ( <i>sauf délai réduit suite par arrêté du maire</i> ) / <b>1 an</b> en cas de vente (art. 4a)
Critère n°3	Installation incomplète significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	<b>1 an</b> en cas de vente (art. 4c)	<b>4 ans</b> ( <i>sauf délai réduit ar arrêté du maire</i> ) / <b>1 an</b> en cas de vente (art. 4a & 4b)
	Défaut entretien / usure		Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation

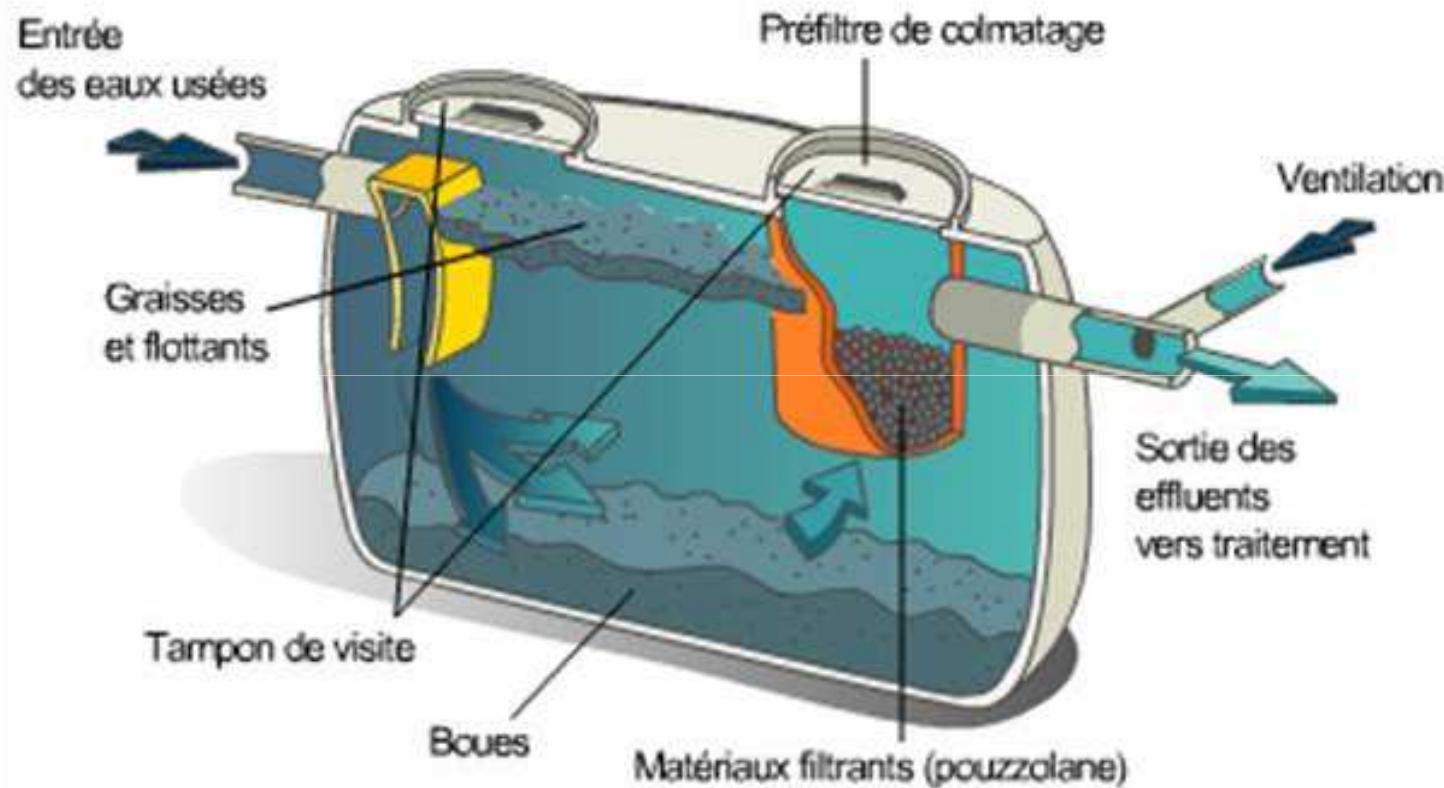
\* ZEE : Zone à Enjeu Environnemental

ZES : Zone à Enjeu Sanitaire

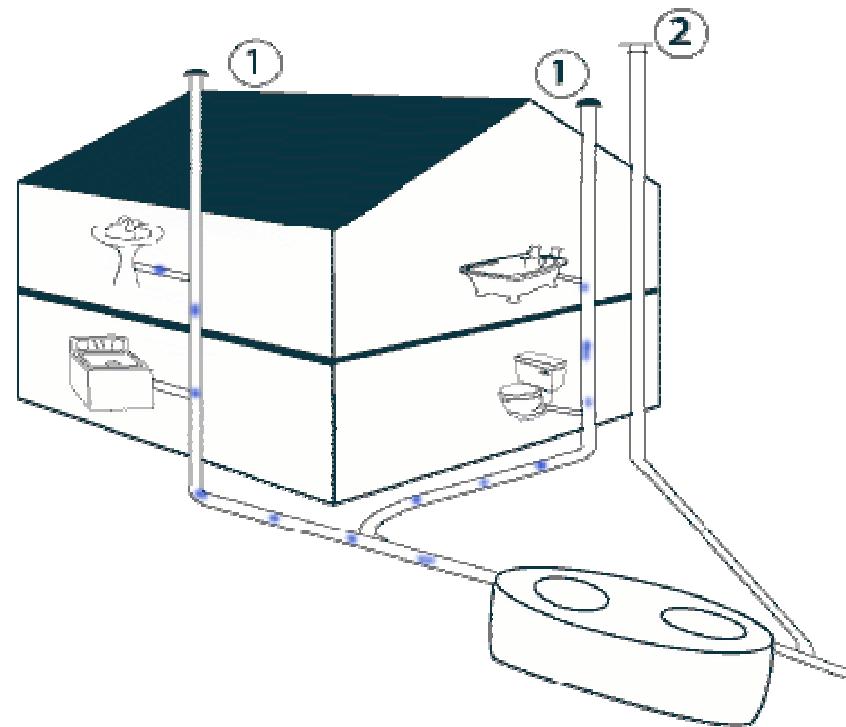
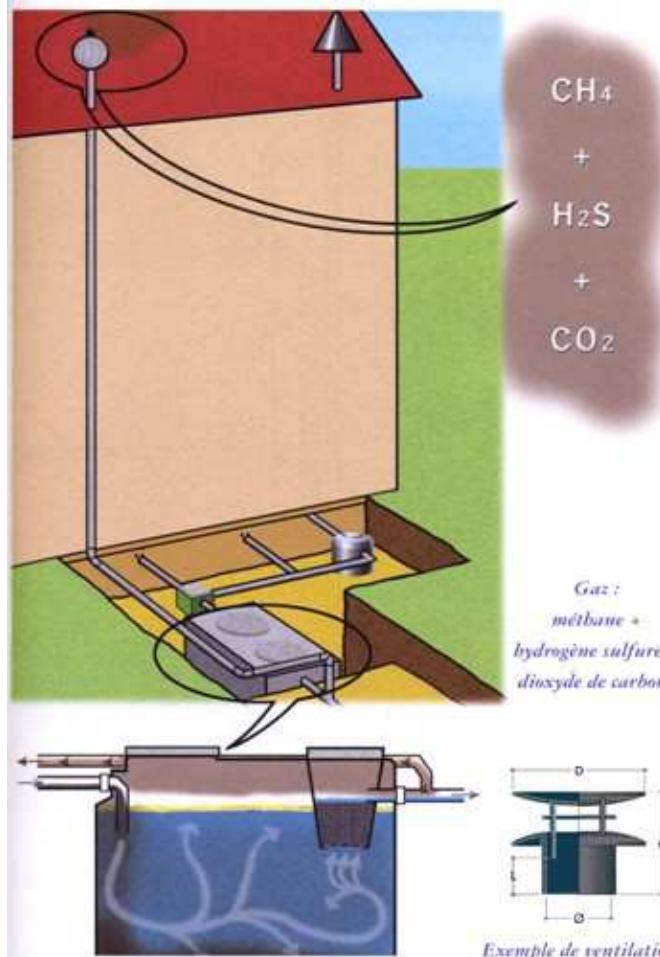




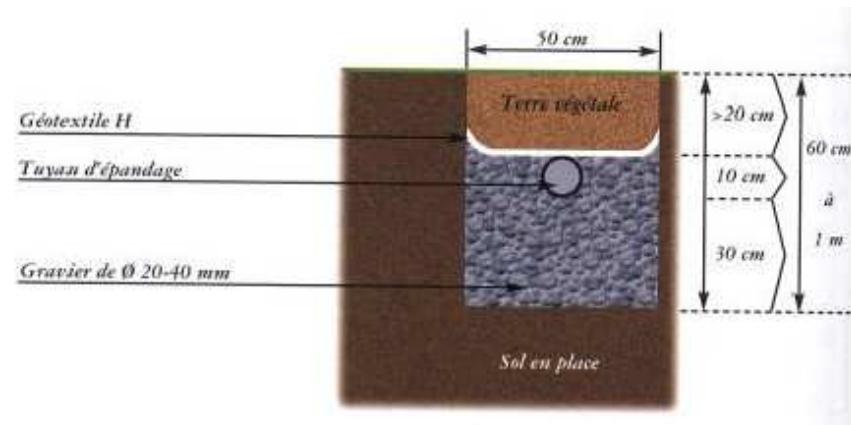
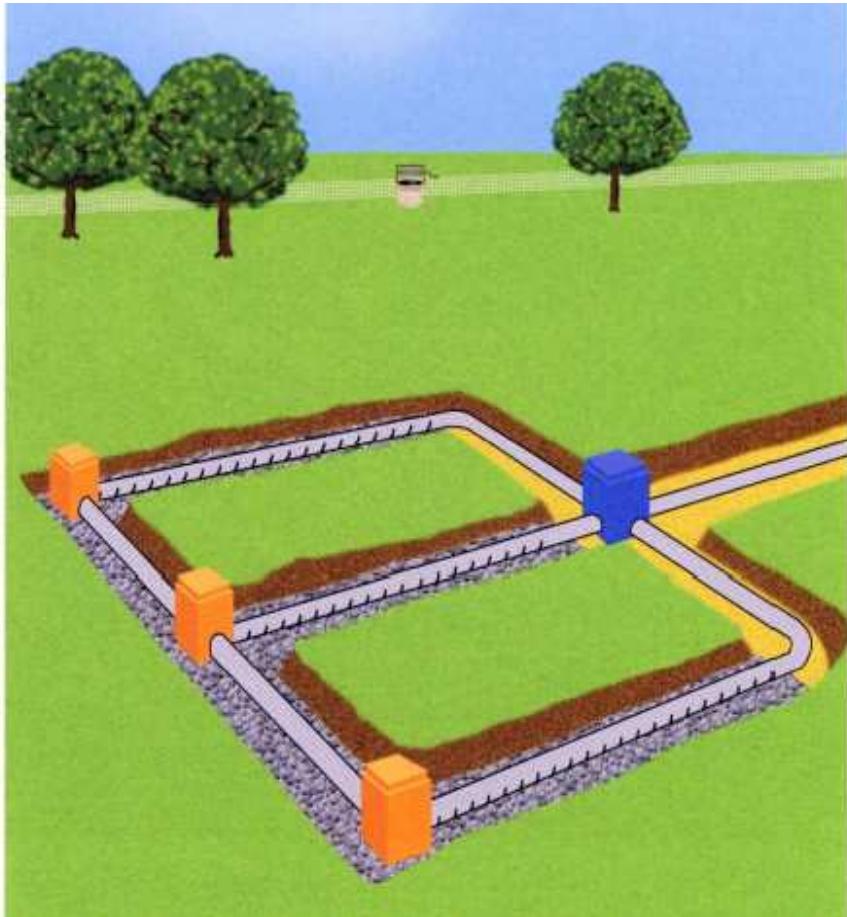
## ⊕ Prétraitement



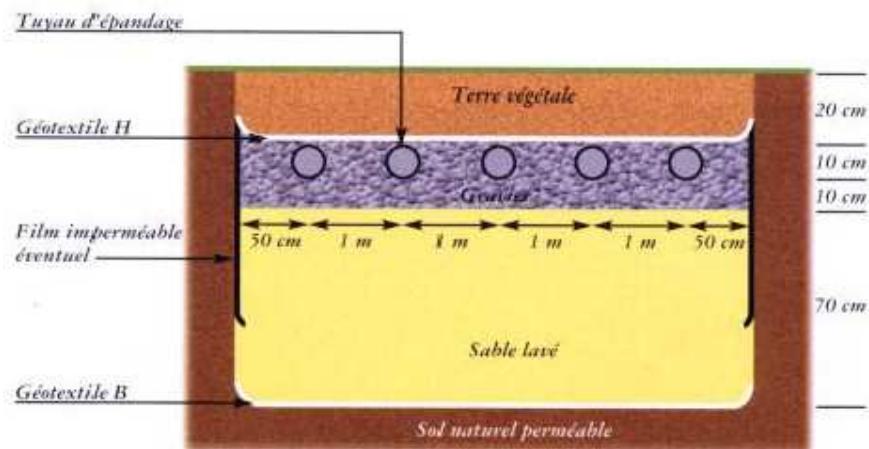
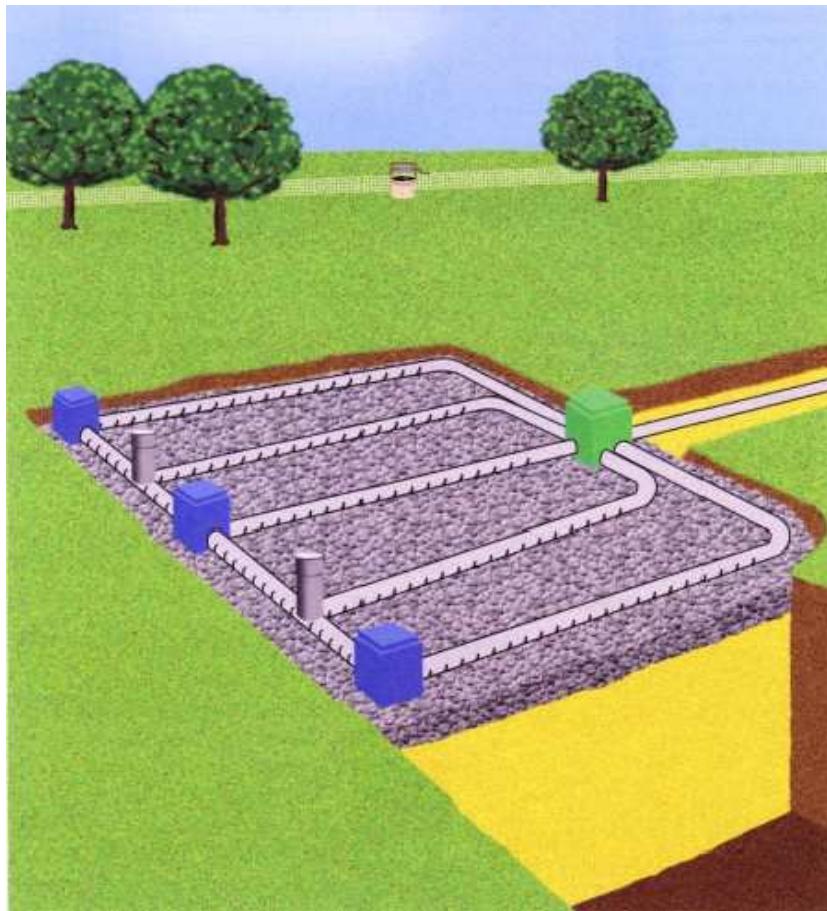
## ⊕ Ventilations



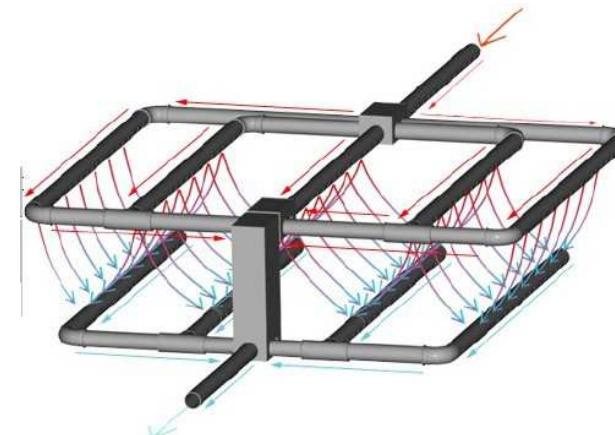
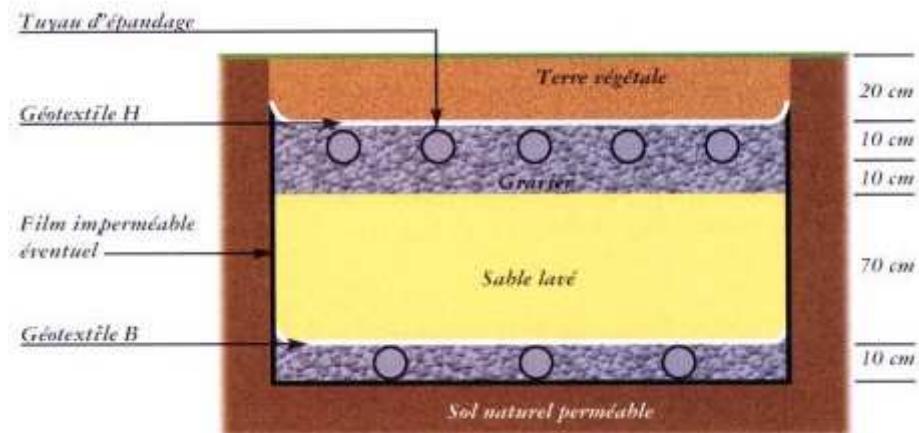
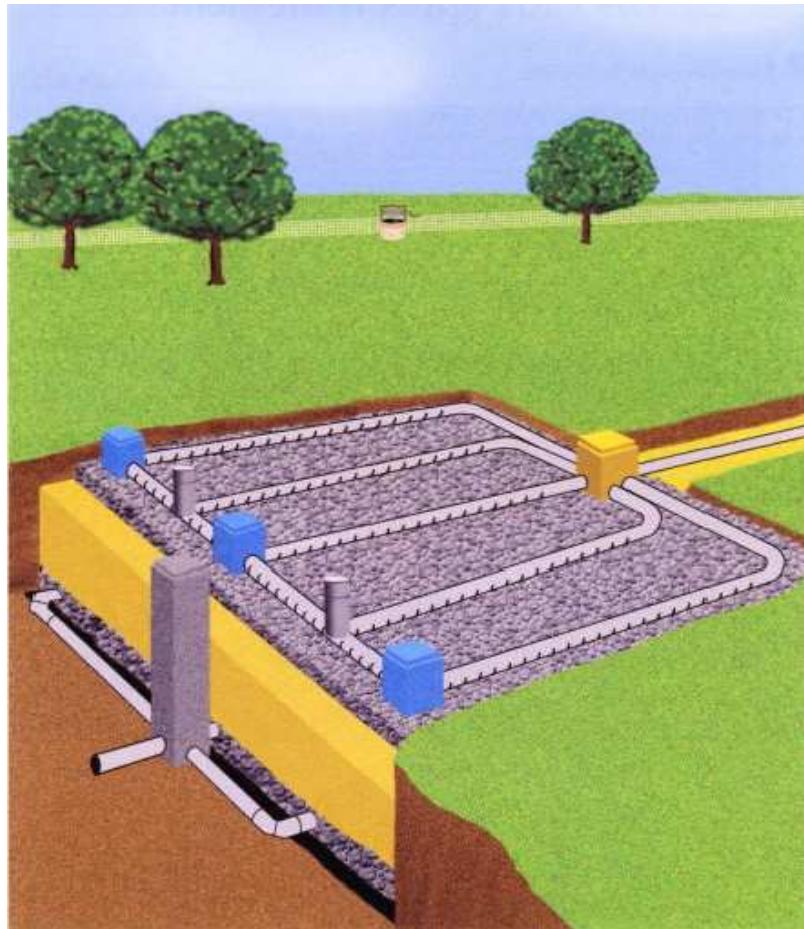
## ⊕ Les tranchées d'épandage



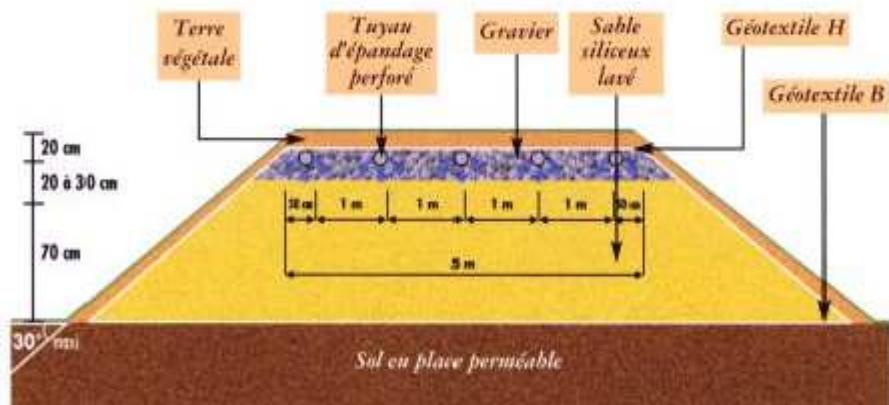
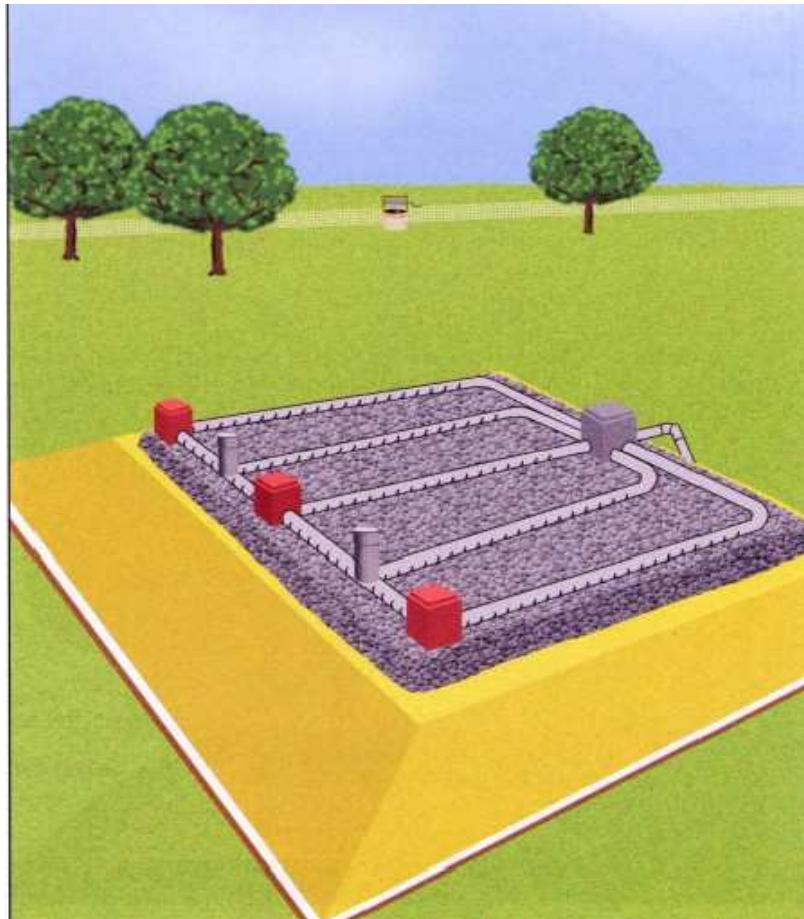
## ✚ Le filtre à sable vertical non drainé



## ✚ Le filtre à sable vertical drainé



## + Le tertre d'infiltration



## ⊕ Les filières compactes



Filtre compact de 5 m<sup>2</sup>



Fosse toutes eaux de 5m<sup>3</sup>

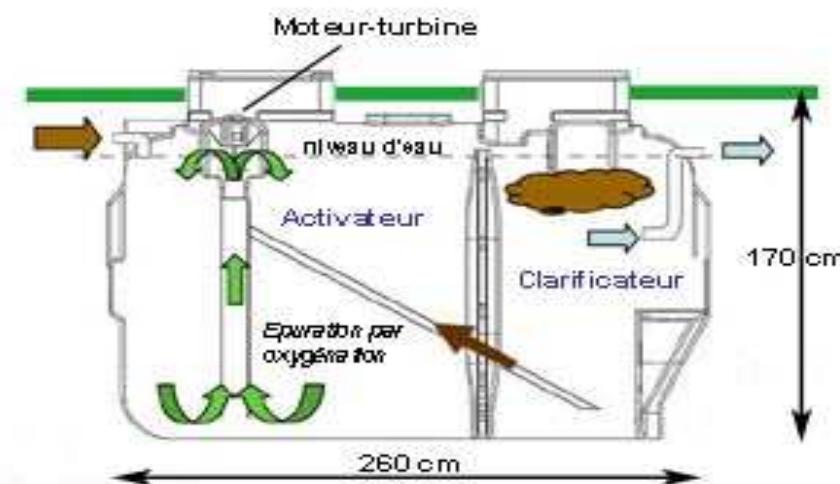
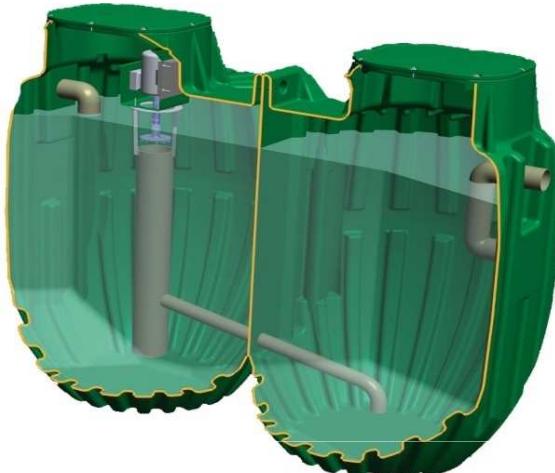


> TERRAIN PEU PERMEABLE OU ABSENCE DE REJET



Encombrement au sol 15 m<sup>2</sup>

## ⊕ Les micro-stations



# Offre pléthorique ⇨ tableau comparatif des dispositifs agréés (exemple 2)

intermittence                      nappe                      énergie                      vidange

Critères de choix d'une filière agréée (selon les guides utilisateurs et les publications au journal officiel )

Conseil Général  Calvados	Capacité maximale en Equivalents Habitants			Intermittence (résidence secondaire, gîte, ...)	Emprise minimale au sol			Installation possible avec nappe phréatique	Différence entrée et sortie d'eau			Électricité	Profondeur ouvrages			Vidange des boues à capacité maxi(1)	Poids à vide (élément le plus lourd)		
	≤ 5 EH	entre 6 et 9 EH	≥ 10 EH		≤ 5 m²	de 8 à 9 m²	≥ 10 m²		≤ 10 cm	11 à 90 cm	> 100 cm		≤ 200 cm	de 201 à 249 cm	≥ 250 cm		< 1 t	1 à 3 t	> 3t
COMPACT 'O ST 2	4 EH 5 EH	6 EH		possible	5 m²			non			- 109 cm	0 kw sauf si ventilation électrique	de 165 à 195 cm			(2)	260 kg		
Topaze 5 avec FAS	5 EH			intermitt.	1,2 m²			oui	ajustable de + 20 à - 50 cm			1,44 kWh/jour			280 cm	(2)	300 kg		
ACTIBLOC 2500-2500 SL 4 EH	4 EH			intermitt.	5 m²			oui	- 6 cm			0,4 kWh/jour	185 cm			(2)	355 kg		
BIONEST PE-5	5 EH			intermitt.		8 m²		oui	- 6 cm			1,671 kWh/jour	de 128 à 145 cm			(2)	1,5 t à 1,8 t		
BIOFRANCE F4 BIOFRANCE PLAST F4 BIOFRANCE ROTO F4	5 EH			intermitt.	4,3 m²			oui	- 5 cm			1,392 kWh/jour ou 2,064 kWh/jour suivant modèle surpresseur	216 cm à 258 cm	216 cm à 258 cm		1 an (roto)	300kg (roto)		6,2 t (béton)
SEPTODIFFUSEUR	de 2 à 20 EH			possible	de 0 à 30 m²			non		- 80 cm		0 kWh sauf si poste de relevage	de 145 à 155 cm			(2)	135 kg		
BIO REACTION SYSTEM	5 EH			intermitt.		6 m²		oui	- 3 cm			1,44 kWh/jour	144 cm			(2)	120 kg		
MONOCUVE T6		6 EH		intermitt.	3,6 m²			oui	- 10 cm			0,87 kWh/jour			200 cm	10 mois	750 kg		
OXYFIX c-90 MB 4 EH OXYFIX c-90 MB 6000 5 EH	3 EH 5 EH			intermitt.	3,8 m²			oui	- 2 cm			1,25 kWh/jour	185 à 225 cm	185 à 225 cm		(2)		2,7 t	
MAXI CP URFIX CP	5 EH	6,7,8 EH 10,12,14, 17 EH		possible	de 8 à 22 m²			oui			de -120 à - 140 cm	0 kWh sauf si poste de relevage	mini 144 cm			(2)	500 kg		

## ⊕ Les micro-stations



### Le coût global: un critère de choix important

(Ici ex d'une boues activée)

#### Le coût global (sur 25-30 ans),

(NB: 15 ans dans l'arrêté du 7/09/2009)

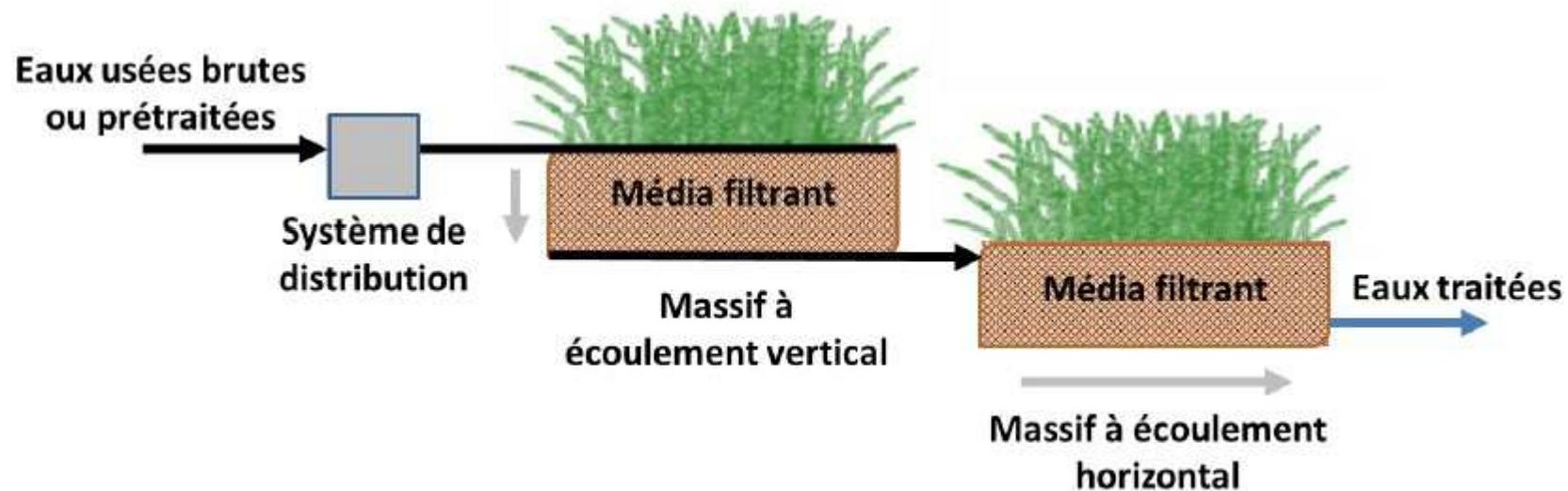


Filière adaptée au contexte local

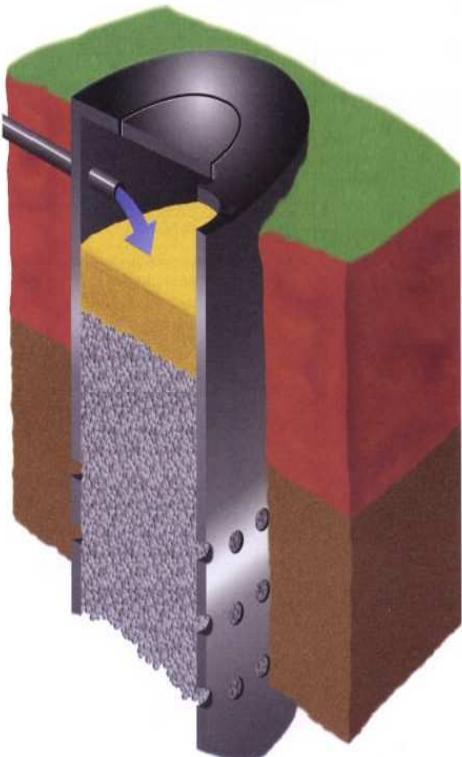
- Traitement
- ★ ▪ évacuation

- ★ ▪ Énergie
- Contrat d'entretien (opérations de routine)
- Réparation-changement des équipements, des matériaux
- Contrôle
- ★ ▪ vidange élimination des boues...

# ⊕ LES MASSIFS FILTRANTS PLANTES



## ⊕ Les exutoires



# Evacuation

Art. 11 arrêté du 07/09/2011: cas général, évacuation par le sol

En sortie de tout dispositif de traitement, **les eaux usées traitées doivent être infiltrées si la perméabilité du sol le permet**. Le rejet d'eaux usées traitées vers le milieu hydraulique superficiel n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.



## ⊕ Exemples de pollution



## Phase 2 : Consultation des entreprises (ACT)

### ⊕ Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux

- Préparation des conventions entre chaque propriétaire et la Commune pour la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises (DCE), assistance pour la procédure d'appel d'offres, définition de la procédure de consultation des entreprises,
- Etablissement des dossiers de demande de subventions auprès de l'AESN et du CG 77



# Convention de travaux

## Engagement définitif

Montant des travaux (€ TTC) Devis entreprise retenue ①	Maîtrise d'œuvre Contrôle d'exécution (€ TTC) ②	Subvention CG77 + AESN (€ TTC) ③	Participation financière du Propriétaire (€ TTC) $(\textcircled{1} + \textcircled{2}) - (\textcircled{4} + \textcircled{3})$
9997,18	406,25	6945,6	<b>3457,83</b>

Les particuliers acceptent par convention les travaux, les conditions techniques et financières définies par le Maître d’Ouvrage Public



# Les Financeurs



**Agence de l'Eau  
Seine Normandie**



**Conseil Général  
77**



# Financement possible

## Agence de l'Eau Seine Normandie

- **Prix de référence : 9 535 € HT(4 EH, 5 PP)**
- **Taux de subvention : 60 %**
- **5 721 € HT maximum par habitation**

Exemples :

8 000 € de travaux → 60 % → 4 800 € de subvention

12 000 € de travaux → 60 % de 9 535 € de subvention



# Financement possible Conseil Général 77

10 % sur certaines désignations de travaux



# Autres financements possibles

- **ECO PRÊT À TAUX ZÉRO** (Loi de finances 27.12.08)
- **ANAH** (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat),
- **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales),
- **CAISSES DE RETRAITE**,
- **TRÉSORERIE 77** (échéancier de paiement)



## Phase 3 : Suivi-animation des travaux (VISA, DET)

### ⊕ Vérification des documents établis par l'entreprise – VISA

- Organisation et participation à une visite sur site avec l'entreprise retenue chez chaque riverain pour l'**établissement des devis individualisés**, ajustés aux quantités qui seront constatées sur site,
- Vérification des **plans d'exécution** avant travaux fournis par l'entreprise,
- Vérification de la **conformité des travaux** proposés par l'entreprise au projet, **examen des fournitures et matériaux** proposés par l'entreprise.



## Direction de l'Exécution des Travaux - DET

- Ordres de service, **bon de commande** et procès-verbaux,
- Organisation d'une **réunion de piquetage** des ouvrages à créer sur la parcelle, en présence du riverain afin de recueillir son assentiment,
- Durée prévisionnelle des travaux d'un chantier : **environ une semaine**,
- Contrôler la **bonne exécution des travaux** pour chaque habitation vis à vis des règles de l'art **deux fois par semaine**,
- Informer le Maître d'Ouvrage sur l'**état d'avancement des travaux** et des dépenses,
- Vérifier les projets de **décomptes mensuels**,
- Maintenir une **assistance téléphonique** aux propriétaires pendant l'exécution des travaux



# PLANNING PREVISIONNEL

COMMUNE DE TREILLES

PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX REHABILITATION ANC

N°de semaine en 2008	mai							juin							Septembre					Octobre				
	19	20	21	22	23	24	25	26	36	37	38	39	40	41	42	43	44							
1 BUISSON	BLANCHE	11 RUE DU BOURG																						
2 GAJEWSKI	DANIEL	25 RUE DES GRAVIERS																						
3 PIETZAK	MARYSE	29 RUE DU BOUT D EN HAUT																						
4 RIDIMAN	PHILIPPE	27 RUE DE LA CIGOGNE																						
5 TOUZEAU	CAROLE	13 RUE DES TAILLES																						
6 PAROT	DANIEL	27 RUE DES GRAVIERS	BC 2																					
7 MAROLLES	ARLETTE	28 RUE DU GRAND CHEMIN																						
8 MERCIER	FABRICE	33 RUE DES BEAUVASIS							BC 3															
9 COLOMY	EDDY	25 RUE DE LA MAZURE DES CHAMPS			BC 3																			
10 GODOT	JP	22 RUE DU GRAND CHEMIN			BC 3																			
11 KALICINSKI	GEORGES	36 RUE DU GRAND CHEMIN							BC 4															
12 HOUY	GHYSLAIN	19 RUE DU BOUT D EN HAUT							BC 4															
13 FROT	CLAUDINE	43 RUE DE COURTEMPIERRE								BC 4														
14 PIETZAK	MARYSE	27 RUE DU BOUT D EN HAUT																	BC 5					
15 ROGER/SOUCHON	GISELE	11 RUE DES GRAVIERS													BC 5									
16 ROGER/SOUCHON	GISELE	13 RUE DES GRAVIERS													BC 5									
17 PONTLEVÉ	JEAN-CLAUDE	30 RUE DES PERRONS														BC 5								
18 SIMON	THIERRY	5 RUE DU GRAND CHEMIN													BC 5									
19 TARTINVILLE	Claude	8 RUE DU BOUT D EN HAUT																BC 5						
20 TARTINVILLE	Andrée	35 RUE DU BOURG																	BC 5					
21 BEAULIEU	William	27 RUE DE LA MAZURE DES CHAMPS																	BC 6					



# Exemple de suivi-animation des travaux

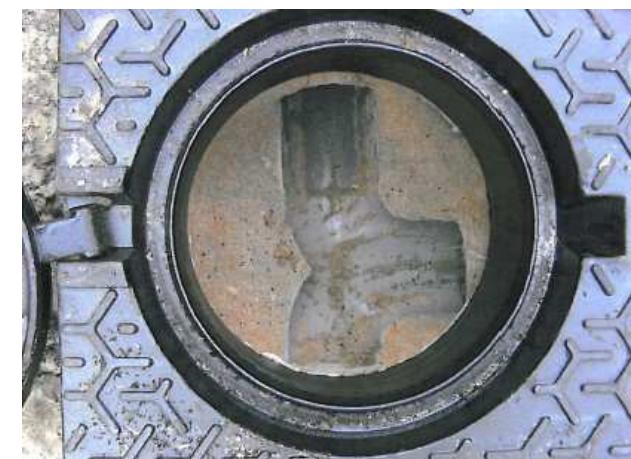


# Phase 4 : Réception des travaux (AOR)

## ⊕ Assistance aux Opérations de Réception

- Assurer le suivi et le contrôle des **opérations de réception**, essai au colorant et à la fumée
- Constitution **d'un carnet par habitation** composé du **plan de récolement**, du **certificat de vidange**, de la **notice de fonctionnement, d'entretien** et des **prescriptions** éventuelles de maintenance,
- Etablissement du **procès verbal de réception des travaux** dans le cadre de la garantie décennale de l'entreprise,
- **Contrôle du bilan financier** et des factures de l'entreprise,
- Assistance au Maître de l'ouvrage jusqu'à la fin de la **période de garantie de parfait achèvement** (1 an) en tant que conseil dans le cas où des désordres surviendraient sur les ouvrages créés





## COMMENT ENTRETENIR LE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les ouvrages d'assainissement doivent faire l'objet d'une attention et d'un entretien régulier pour garantir leur bon fonctionnement. Ils doivent être accessibles et visibles (tampons dégagés).

### POUR UN BON USAGE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT...

- > Il ne faut pas verser dans le dispositif d'assainissement tout corps solide ou liquide nuisant au fonctionnement de celui-ci ou pouvant polluer le milieu naturel.
  - Il ne faut jamais jeter les matières suivantes : fibre à café, cheveux, couches jetables, fibre pour chat, grasses ou huiles, lingettes, serviettes sanitaires, préservatifs, pansements...
  - Il est également interdit de déverser les produits chimiques extrêmement nuisibles pour l'environnement, tels que : antigre, essence, peinture, vernis, diluant, additifs, soude, pesticides, herbicides...
  - Pour une fosse toutes eaux, le déversement de détergents, surplus de savons, chlore ou javel est à éviter dans la mesure du possible.
  - Le revêtement superficiel du dispositif de traitement (bitume, tranchées filtrantes...) doit être perméable à l'air et à l'eau. Tout revêtement étanche est proscrit (bitume, béton...).
  - La passage et stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.) sur le dispositif de traitement sont interdits.
  - La plantation d'arbuste ou d'arbre à proximité du dispositif de traitement est interdite.

### LA VIDANGE...

> L'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale et son adresse
- l'adresse de l'installation vidangée
- le nom de l'occupant ou du propriétaire
- la date de la vidange
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières vidangées
- le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination

### CONSEILS D'ENTRETIEN...

#### > Fosse toutes eaux

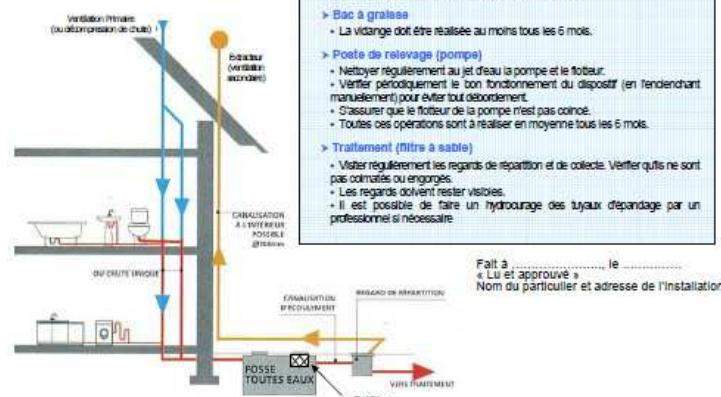
- La vidange de la fosse toutes eaux doit être réalisée au moins tous les 4 ans selon la réglementation. Toutefois la fréquence des vidanges dépend de la charge organique de la fosse. Celui-ci doit être vidangé lorsque les boues occupent plus de la moitié de la fosse.
- Au moment de la vidange il ne faut pas nettoyer complètement la fosse car cela facilite sa remise en service. Un remplissage en eau doit être systématiquement réalisé, car cela évite la déformation ou la remontée de la cuve.
- Vérifier régulièrement que les ventilations primaire et secondaire fonctionnent normalement.
- Les couvercles et regards doivent rester accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.
- La fosse toutes eaux est équipée d'un préfiltre à cassette incorporé lui-même dans une cassette amovible. Pour l'entretien, il suffit d'ouvrir le tampon d'accès et de sortir la cassette par sa poignée. La nettoyer au jet d'eau sous pression et la remettre dans son emplacement. Cette opération est à réaliser environ tous les ans.
- La cartouche anti-odeur a une durée de vie de 1 à 3 ans. Elle doit donc être remplacée dès que des problèmes d'odeur surviennent.

#### > Bac à graisse

- La vidange doit être réalisée au moins tous les 6 mois.
- Poste de relevage (pompe)
  - Nettoyer régulièrement au jet d'eau la pompe et le flotteur.
  - Vérifier périodiquement le bon fonctionnement du dispositif (en tendant manuellement) pour éviter tout débordement.
  - S'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé.
  - Toutes ces opérations sont à réaliser en moyenne tous les 6 mois.

#### > Traitement (filtre à sable)

- Visiter régulièrement les regards de répartition et de collecte. Vérifier qu'ils ne sont pas comblés ou engorgés.
- Les regards doivent rester visibles.
- Il est possible de faire un hydrorage des tuyaux d'approvisionnement par un professionnel si nécessaire.



## GUIDE D'INFORMATION ET LIVRET D'ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)



Source Agence de l'Eau Loire Bretagne



### PROCES VERBAL POUR RECEPTION SANS RESERVE NI REFACTION

A. Identification du propriétaire de l'ouvrage après réception, de la personne morale de droit public qui a passé le marché, du titulaire et de l'adresse des travaux

Propriétaire de l'ouvrage après réception : (nom, prénom, adresse complète)

Maître d'Ouvrage délégué :

Titulaire du marché :

**Objet du marché :**

Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en domaine privé.

**Adresse des travaux :**

Réception de l'ouvrage

Réception partielle concernant :

#### B. Procès-verbal des opérations préalables, et proposition

Je soussigné, en charge du suivi-animation des travaux, (nom, prénom)

CHAPEYROUX Eric - TEST Ingénierie

- en présence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;
- en présence de M. ...., ayant reçu délégation du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;
- en l'absence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM, document avisé par mes soins ;
- en présence de l'entrepreneur dûment convocué ;
- en l'absence de l'entrepreneur dûment convocué.

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate :

- que les épreuves éventuellement prévues au cahier des clauses administratives particulières sont concluantes,
- que les travaux et prestations prévus au marché ont été exécutés et sont conformes aux spécifications du marché, tels qu'ils ont été prescrits par le bureau d'études chargé du suivi-animation des travaux (TEST Ingénierie),
- que les installations de chantier ont été repliées et les terrains et lieux remis en état,
- que l'installation d'assainissement non collectif à l'adresse indiquée ci-dessus est conforme à la réglementation en vigueur à la date de signature du présent procès verbal

En conséquence, je propose donc de prononcer la réception avec effet à compter du \_\_\_\_\_

Dressé le .....  
Le maître d'œuvre (signature)

Accepté le .....  
L'entrepreneur (signature)



### RECEPTION AVEC RESERVES OU REFACTION

#### PROPOSITION DU BUREAU D'ETUDES CHARGE DU SUIVI-ANIMATION DES TRAVAUX

A. Identification du propriétaire de l'ouvrage après réception, de la personne morale de droit public qui a passé le marché, du titulaire et de l'adresse des travaux

Propriétaire de l'ouvrage après réception : (nom, prénom, adresse complète)

Maître d'Ouvrage délégué :

Titulaire du marché :

**Objet du marché :**

Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en domaine privé.

**Adresse des travaux :**

Réception de l'ouvrage

Réception partielle concernant :

#### B. Proposition

Je soussigné, en charge du suivi-animation des travaux, (nom, prénom)

CHAPEYROUX Eric - TEST Ingénierie

propose de prononcer la réception, en retenant, pour l'achèvement des travaux, la date du \_\_\_\_\_

Cette réception serait prononcée sous les réserves énumérées ci-après.

#### C. Annexes relatives aux réserves

La réception est prononcée :

sous réserve qu'il soit remédié avant le \_\_\_\_\_, aux imperfections et malfaçons suivantes :

# Exemples de travaux de réhabilitation

## PARTICIPATION MOYENNE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE :

- GARENTREVILLE 2010 – 2011 – 35 installations :
  - Sans subventions : 9 300 € HT / Hab
  - Avec subventions : **3 000 € HT/ Hab**
- NONVILLE (77) en 2007 – 2012 – 70 installations :
  - ✓ Sans subventions : 9 400 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **3 400 € HT/ Hab**
- TREUZY LEVELAY (77) 2009 – 2013 – 90 installations :
  - ✓ Sans subventions : 9 800 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **4 000 € HT/ Hab**
- MONDREVILLE (77) 2010 – 2012 – 85 installations :
  - ✓ Sans subventions : 7 800 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **2 800 € HT/ Hab**



# Exemples de travaux de réhabilitation

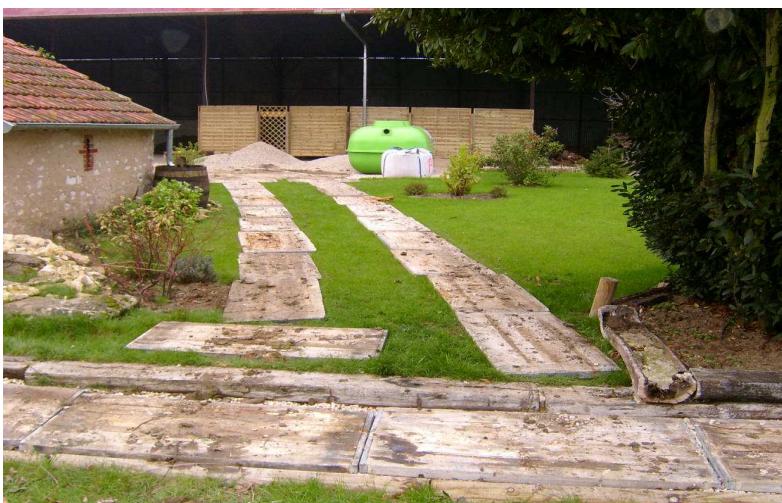
## PARTICIPATION MOYENNE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE :

- MIGNERETTE en 2007 – 47 installations :
  - ✓ Sans subventions : 9 700 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **3 850 € HT/ Hab**
- CHEVRY / NARGIS / BIGNON en 2010 – 25 installations :
  - ✓ Sans subventions : 9 580 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **3 800 € HT/ Hab**
- TREILLES EN GÂTINAIS (45) en 2008 – 35 installations :
  - ✓ Sans subventions : 8 500 € HT / Hab
  - ✓ Avec subventions : **3 400 € HT/ Hab**



## *REHABILITATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE*

*Assainissement Non Collectif*



*REHABILITATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE*

*Assainissement Non Collectif*





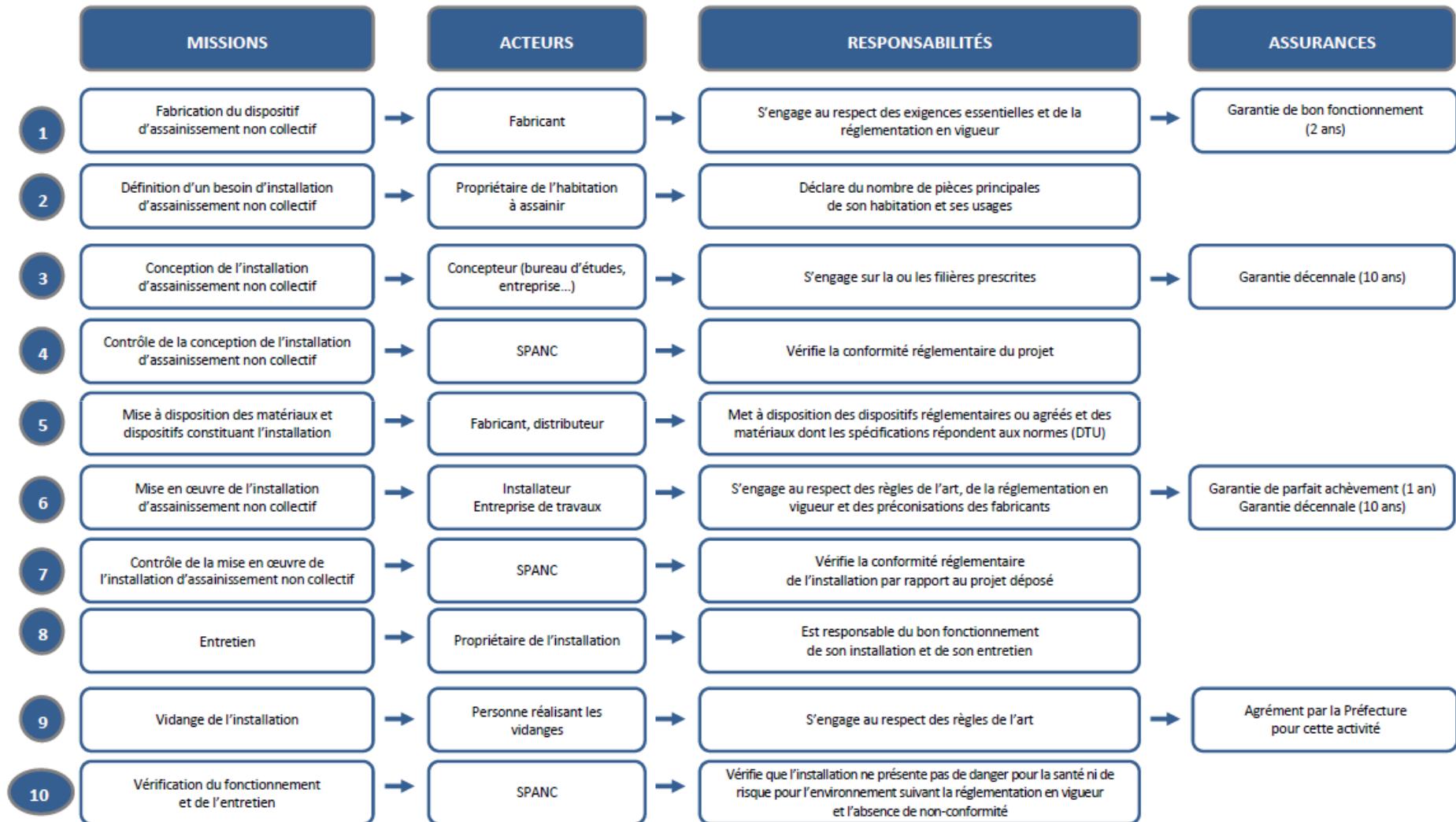
# Accompagnement des collectivités par le maître d'œuvre

## ⊕ Un rôle essentiel pour :

- Organiser et maîtriser l'ensemble du projet,
- Informer les particuliers et les différents acteurs,
- Fixer un unique interlocuteur entre la collectivité, les particuliers, les entreprises et les financeurs,
- Faire respecter les règles de l'art,
- Intervenir rapidement sur place,
- Rassurer les particuliers pendant la phase des travaux,
- Arbitrer les éventuels litiges liée aux travaux



# Les différents acteurs



# PRISE DE RENDEZ-VOUS

- Par avis de passage à partir **10 juin 2013**

- Horaires :

A partir de 8h30 le matin jusqu'à 17h30, rendez-vous d'1 heure

- Prise de rendez-vous :

Par téléphone au **01 60 07 07 07**

